

Accompagner un bénéficiaire de bilan de compétences

RS5506 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315
Formacode(s)	44595, 15062, 15061
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	15/09/2021
Date d'échéance	15/09/2023

Certificateur(s)

ORIENT'ACTION · SIRET : 50897914300015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Accompagner un bénéficiaire de bilan de compétences » vise à outiller les professionnels de l'accompagnement du dispositif « bilan de compétences » afin que celui-ci contribue à accompagner les actifs (salariés, demandeurs d'emplois, professions indépendantes) dans la réflexion à mener sur leur parcours professionnel, en cohérence avec les orientations et le cadre définis par la réglementation en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser un entretien d'information sur le bilan de compétences en suivant trois étapes (écoute du besoin, présentation de la méthodologie d'accompagnement, recherche d'une solution de prise en charge) afin de valider la démarche du bénéficiaire et, le cas échéant, de mettre en place la prestation.

Accompagner le bénéficiaire dans les différentes phases du bilan de compétences telles que définies dans le Code du travail (Articles R.6313-4 à R.6313-8) : phase préliminaire, phase d'investigation, phase de conclusions en suivant la méthodologie d'accompagnement élaborée par l'organisme afin de permettre au bénéficiaire d'élaborer un projet d'évolution professionnelle réaliste et cohérent.

Accomplir les tâches administratives (édition d'un devis, préparation du contrat ou de la convention de formation, signature de la feuille de présence) en renseignant les différents documents réglementaires, afin de mettre en place et d'attester de la réalisation effective de la prestation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le bilan de compétences est régi par le Code du travail : article L6313-4, R6313-4 à R6313-8, L6323-1 à L6323-9, L6323-6, D6323-6 à D6323-8

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le dispositif « Accompagner un bénéficiaire de bilan de compétences » s'adresse aux professionnels de l'accompagnement (psychologues du travail, consultants en ressources humaines, conseillers en insertion professionnelle, formateurs, pouvant justifier au minimum :

- D'un diplôme de niveau 5 en sciences humaines (Psychologie, Sociologie, Sciences de l'Éducation, etc.),
- D'une expérience professionnelle d'au moins 3 années.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Les 2 membres du jury sont sélectionnés parmi une liste de professionnels exerçant des activités d'Accompagnement de bénéficiaires de bilan de compétences depuis au moins 3 ans.

Base légale

Date de décision	15/09/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	15/09/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6340

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.orientation-groupe.com/qui-sommes-nous/formations-experts-devenez-consultant-accompagnement-professionnel/formation-bilan-competences/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5506/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	304
Parcours menés à terme	303
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 04/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	303
Montant total engagé	753 048 €
Coût moyen par dossier	2 485 €
Durée moyenne	25 h
Période	12/2021 – 09/2023
France compétences	78 %
Reste à charge titulaire	19 %
France Travail	3 %
Entreprise	0 %
Régions	0 %

